

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE  
SOCIAL ET ECONOMIQUE**

**DU 26 SEPTEMBRE 2025 – 8H00**

**SALLE L'AVENTIN**

**Présents :** Président : Loïc RICHARD

Membres titulaires : Monique BERTRAND (secrétaire), Audrey MEYER JAEGLY, Hélène SAUTER, Stéphane SCHNEIDER, Christelle TAVOLIERI, Nathalie VIDAL (trésorière adjointe)

**Absents et excusés :** Ali KHIDER, Rachel STANTINA, Dahbia THIEL,

Monsieur le Président ouvre la séance et introduit les points à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 26 juin 2025
- 2) Vie de l'association
- 3) Proposition de mise en conformité des prestations versées par le CSE
- 4) Pratiques sportives : résultat sondage et calendrier des activités
- 5) Organisation fête de Noël
- 6) Divers.

**1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2025**

Le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2025 est approuvé par tous les membres du CSE.

## 2) Vie de l'association

### Ressources humaines

A la fin du mois de septembre, Aléos comptera 155 salariés.

#### Entrées

##### **Suite à la fusion-absorption de l'association Silone, Intégration le 1<sup>er</sup> juillet 2025 de**

- ✓ BARILLON Philippe, coordinateur du service,
  - ✓ DUBOURG Laurianne, coordinatrice technique,
  - ✓ JAECKER Marie-Agnès, travailleur social
  - ✓ RESSEL Elisabeth, adjointe logement et insertion,
- 
- ✓ SEDDIKI Mourad, en qualité d'adjoint de résidence, en CDD le 30 juin 2025,
  - ✓ GRISEZ Florence. en qualité de travailleur social, au S.I.S., en CDD, le 1<sup>er</sup> août 2025
  - ✓ WATZKY Marie-Christine, en qualité de psychologue, au S.I.S., en CDI le 1<sup>er</sup> août 2025
  - ✓ AYDEMIR Resul, en qualité d'adjoint de résidence, au Secteur Résidences, en CDD, le 4 août 2025
  - ✓ ARAFAT Delvine, en qualité d'aide comptable en apprentissage au Pôle Administratif et Financier en CDD, le 25 août 2025
  - ✓ BOULANGER Mathilde, en qualité de travailleur social au S.I.S, en CDI, le 4 août 2025
  - ✓ STEINMETZ Catherine, en qualité de chargée de mission au S.I.E., en CDD, le 4 août 2025
  - ✓ JANATI DHAHRI Nahid, en qualité de travailleur social en apprentissage au S.I.S., le 28 août 2025
  - ✓ TOUIL Dana, en qualité d'aide-soignante au Secteur Santé, en CDD, le 1<sup>er</sup> septembre 2025
  - ✓ VINCENT Emma, en qualité de chargée de communication en apprentissage au Pôle Administratif et Financier, en CDD, le 9 septembre 2025.

#### Sorties

- ✓ FRANQUET Justine, travailleur social, le 29 août 2025
- ✓ HAOUUM Nawel, Commerciale en immobilier, le 31 août 2025
- ✓ HASCHER Florent, psychologue, le 31 août 2025
- ✓ HERRIAU WEISS Laura, adjointe de résidence, le 12 août 2025
- ✓ BOTTINELLI Sara, travailleur social, le 5 septembre 2025
- ✓ GISSELBRECHT Inès, infirmière, le 10 septembre 2025.

## **Informations générales**

### **Plateforme santé**

Malgré le résultat de l'audit de KPMG qui avait reconnu la pertinence et la qualité de l'accompagnement de la Plateforme Santé d'Aléos, l'ARS nous a notifié la fin de la prise en charge financière de la plateforme Santé inter associative en 2025 ; Ce qui entraîne une forte incertitude sur 3 postes d'IDE

La DIHAL a annoncé qu'elle voulait renforcer le dispositif Santé ; ce qui pourrait représenter une solution de financement de postes d'infirmiers, financés pour l'instant par crédit-report.

Aléos va répondre à l'appel à projet concernant des lits halte soins santé mobiles. L'association mettra en avant ses 15 ans d'expérience. Cependant, le financement sera moindre car il porte sur une enveloppe de 200 000 € annuels ; 1/3 de moins que la plateforme.

### **FSL**

La même inquiétude est de mise pour le FSL, les communes et les communautés d'agglomération étant soumises à des programmes d'économie. Cette situation risque d'impacter fortement les publics orientés vers ce dispositif FSL. Il va falloir exiger un cautionnaire sinon les bénéficiaires se retrouveront à la rue. Le domaine social et le secteur associatif se retrouvent sérieusement mis à l'épreuve dans les premiers choix budgétaires.

### **MOBILEX**

L'association MOBILEX connaît des soucis de trésorerie et se retrouve en cessation de paiement. Elle a perdu des subventions, et n'a plus de financements pour accompagner les personnes vers l'obtention du permis de conduire. Un représentant d'Aléos siège au sein de leur Conseil d'Administration et a voix aux décisions prises par ce conseil. Aléos a été sollicitée pour leur prêter une avance de trésorerie destinée à payer les salaires. L'association a accepté et devrait être remboursée de cette avance dès que MOBILEX recevra, en novembre 2025, les subventions qui lui ont été accordées.

### **Dispositif ERC-P (Education, Réparation, Citoyenneté et Parentalité)**

Une présentation du programme ERC-P a été effectuée devant les maires des communes concernées. La CAF y contribue mais n'a pas la capacité de financer seule ce programme mis en place pour travailler sur les signaux faibles de la délinquance. Développé par le service justice, ce dispositif vise à agir sur les premières incivilités commises par des jeunes de 11,12, 13 et 14 ans. Après signalement par les commissions éducatives de l'Education Nationale, ceux-ci, doivent participer à des stages avec éducateurs pendant les vacances scolaires.

## **Rencontres de l'UNAFO**

Cinq salariés Aléos participeront aux rencontres nationales de l'UNAFO qui se tiendront les 24 et 25 novembre à Lyon : Stéphane SCHNEIDER, Mélanie HIGY, Marion ORTIS, Dominique ALLEMANN, Amel BRAUNEISEN

## **Logiciel de suivi des bénéficiaires**

Aléos à un appel à projet de l'ARS, destiné à suivre les parcours des bénéficiaires aux moyens d'un logiciel de suivi. L'objectif est de déployer en 18 mois cette solution informatique qui facilitera le suivi des personnes accompagnées dans nos structures.

## **3) Proposition de mise en conformité des prestations versées par le CSE**

Dans son arrêt du 3 avril 2024, la Cour de cassation a interdit de conditionner le versement des prestations sociales à des critères d'ancienneté. Les membres du CSE ont donc décidé de supprimer, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la condition d'ancienneté dans les critères d'attribution des prestations CSE.

En outre, afin de se conformer aux principes de l'URSSAF, ils ont également convenu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- d'allouer des bons d'achat à la place des primes ; Les bons d'achat étant exonérés des cotisations et des contributions sociales ;
- de financer les prestations à hauteur du barème de la Sécurité.

En conséquence, les montants des bons d'achat relatif à pour

- la naissance ou l'adoption d'un 1<sup>er</sup> enfant (durant la période chez Aléos),
- le mariage ou/et le pacs,
- le départ à la retraite ;

seront réévalués à 5% du barème de la Sécurité Sociale chaque année. En 2025, le montant maximum s'élève à 196 €.

Les chèques vacances, les participations au règlement des licences sportives des enfants âgés de 3 à 18 ans) ne sont pas concernés par ces modifications.

Pour les licences sportives des enfants des salariés, M. Loïc RICHARD propose que le trésorier fasse un état pour 2025 des différentes disciplines prises en charge par le CS, afin que l'on puisse voir si l'objectif d'encourager les enfants de nos salariés à pratiquer une discipline sportive est rempli.

## **4) Pratiques sportives : résultat sondage et calendrier des activités**

40 personnes ont répondu au sondage relatif aux activités sportives organisées à l'Atrium. 37 personnes jugent que ce sont de bonnes propositions sur le plan de la santé (34 personnes), de la convivialité (23) ; de l'économie (20) et à titre de bonne occupation pendant la pause méridienne.

Les salariés valident les jours de semaine ci-dessous pour la tenue des séances :

- Lundi (18)
- Mardi (16)
- Mercredi (16)
- Jeudi (21)
- Vendredi : (5)

Et l'horaire actuel : 12h15-13h00 est privilégié (26) par rapport à celui de 17h40-18h25 (11).

30 personnes souhaitent la poursuite des cours actuels et 19 personnes avouent ne pas participer aux séances sportives :

- Par manque de temps,
- Pour pouvoir faire une coupure lors de la pause méridienne,
- En raison du lieu, l'Atrium étant éloigné de leur site.

Mme Monique BERTRAND émet le souhait de travailler sur des horaires flexibles avec une plage horaire fixe pour permettre aux salariés d'allonger la pause méridienne pour pratiquer des activités sportives ou commencer plus tard pour des questions liées à la parentalité. Mme Nathalie VIDAL relève également qu'une souplesse horaire permettrait de mieux gérer la fatigabilité des salariés. M. Loïc RICHARD répond que le dispositif des heures variables implique énormément de questions (débit et crédit d'heures, contrôle des horaires, organisation des réunions) et de remises en cause du système actuel. La pause méridienne a été réduite à la demande des salariés. Il est certain que la situation antérieure était plus propice au développement des activités.

## **5) Divers**

### **Conditions de travail**

Partant du constat que certains nouveaux salariés ne restent pas longtemps, Mme Audrey MEYER JAEGLY explique ce possible turn-over par une dégradation de l'environnement de travail qui touche tous les secteurs. Les exigences des bénéficiaires sont disproportionnées. Ils demandent aux chargés de mission de les accompagner dans des domaines qui ne sont pas les leurs et veulent des réponses immédiates. Ils sont mécontents quand il leur est expliqué qu'il faut s'adresser à la personne compétente.

M. RICHARD constate, en effet, une augmentation du nombre de situations complexes et une réduction des moyens (suppression de 15 % de la dotation AGLS). Aléos ne doit pas se mettre en danger mais doit renvoyer vers le droit commun les personnes qu'elle ne peut accompagner. Mme MEYER JAEGLY précise, qu'il arrive que les structures qui doivent prendre le relais ne répondent pas à la demande des bénéficiaires par faute de temps, de moyens ou d'information.

Mme Nathalie VIDAL a également relevé avec plusieurs de ses collègues une détérioration des conditions de travail. Les travailleurs sociaux en résidence sont sursollicités et surexposés. Elle rappelle que plusieurs collègues sont en arrêt maladie. Le rythme est plus soutenu et les travailleurs sociaux ont l'impression de ne pas pouvoir respirer. Les besoins en termes d'accompagnements sont croissants et nécessitent plus de temps pour mener un travail de qualité. Les bénéficiaires sont dans l'attente de réponses immédiates et ont du mal à accepter certaines frustrations dues, d'une part, à la précarité de leur situation et, d'autre part, à la complexité administrative croissante.

M. Loïc RICHARD indique que ce point a été débattu lors de la dernière réunion CSSCT. La question du parcours professionnel au sein du SIS. va être étudiée. Il est possible que lors de recrutements futurs, les nouveaux arrivants soient affectés les premiers temps en résidence sociale pour comprendre le métier, avec une possibilité de mobilité après un certain temps.

Mme VIDAL pense qu'il faudrait détacher les permanences des résidences et les tenir à l'Atrium car l'attitude des bénéficiaires n'est pas la même quand ils viennent en rendez-vous au siège que lorsque ce service est rendu dans les locaux de la résidence. En outre, les conditions d'accueil des bénéficiaires y sont meilleures (plus de temps, moins d'interruptions...).

M. Loïc RICHARD indique que cette solution ne correspond pas au modèle d'Aléos. Le problème soulevé est plus marqué sur les résidences mulhousiennes et notamment sur les résidences Les Cigognes, Vauban et L'Ecluse. Les réhabilitations futures tiendront compte de cela en diminuant la jauge des résidents.

En outre, recevoir les résidents à l'extérieur de la résidence s'apparente au modèle prôné par ADOMA ou par COALLIA qui déconnectent la partie locative de la partie accompagnement. Les échanges se réduiraient entre les équipes gestionnaires et les travailleurs sociaux et, à terme, l'accompagnement pourrait même être confié des travailleurs extérieurs. Aléos défend une autre philosophie, celle de la proximité et de l'échange.

Mme VIDAL suggère, dans la mesure du possible, de réfléchir à l'octroi d'une semaine de congés supplémentaire pour permettre aux salariés de se ressourcer. M. RICHARD fait remarquer que pour financer une telle semaine, il faudrait compenser par des coupes ou des baisses dans d'autres domaines ; ce qui n'est pas envisageable. De plus, dans les structures où il y a plus de congés, les problématiques sont les mêmes.

La prochaine réunion du CSE aura lieu le

**Jeudi 23 octobre 2025 à 8h00 à la salle L'AVENTIN**

La secrétaire

Monique BERTRAND



Le président

Loïc RICHARD

